

FICHE D'IMPACT

Description de l'opération envisagée : mise en place d'un secteur d'assiette unique au CFP de Tarbes au 01/04/2016

Questionnement permettant de mesurer l'importance du projet	Justifications du responsable en charge des réorganisations/réaménagements envisagés
<p>1) Critères quantitatifs</p> <p>Nombre de services impactés</p> <p>Nombre d'agents directement impactés par le projet</p> <p>Des répercussions même indirectes sont-elles possibles sur d'autres agents ou services ?</p>	<p>1 service est impacté : le SIP de Tarbes</p> <p>Effectif du SIP de Tarbes : 2 A+, 3 A, 15 B, 15 C</p> <p>Non</p>
<p>2) Critères qualitatifs</p> <p>L'organisation du travail va-t-elle être modifiée ?</p> <p>En quoi le quotidien des agents sera-t-il modifié ?</p> <p>Les postes de travail seront-ils modifiés ?</p>	<p>Oui, le secteur d'assiette unique regroupera les 3 secteurs d'assiette : le secteur pays de Bigorre, le secteur Haras de Tarbes et le secteur Jardin Massey.</p> <p>La mise en place du secteur unique s'accompagnera d'une évolution de l'organisation au sein du SIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un pool de 3 contrôleurs organisera le travail des agents du secteur unique - la déssectorisation géographique entraînera une répartition des tâches fondées sur le calendrier des missions - le tri du courrier sera fonction de la nature des travaux et non du secteur géographique <p>Le quotidien des agents pourra évoluer à la fois sur le plan professionnel – évolutions organisationnelles et déménagement de bureau – et sur le plan personnel – souplesse dans la gestion des congés.</p> <p>Les agents du SIP seront regroupés dans l'aile ouest du CFP de Tarbes, ce qui impliquera une réorganisation dans la répartition et l'attribution des bureaux existants.</p>

Les outils, notamment informatiques, à disposition des personnels vont-ils être fortement modifiés ?	Non.
La chaîne hiérarchique va-t-elle évoluer ?	Non.
Le projet envisagé implique-t-il un déménagement ?	Oui. Le secteur unique occupera l'aile ouest du CFP, ce qui impliquera un changement de bureaux pour une partie des agents et des travaux d'aménagement des locaux existants. Le service courrier devra également être réaménagé
<p>Conclusion et justification sur l'importance avérée ou non du projet</p> <p>Ce regroupement offre la possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de souplesse en cas d'absence ou de congés pour le secteur - mieux répartir les travaux entre tous les agents - mutualiser les connaissances 	
<p>Au regard de ces critères, pensez-vous que le CHSCT doive être consulté ?</p> <p>Oui</p>	